

ABONNEMENT.

Saumur.	
Dans le département.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	9
Poste :	
Dans le département.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR, Y
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces la ligne.	20 c.
Réclamés.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 13 MAI

Demain jeudi 14 mai, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

LOI SUR LES RÉCIDIVISTES.

La discussion de la loi sur les récidivistes a continué à la Chambre.

A son occasion, M. Pierre Alype est venu défendre la Guyane contre d'odieuses calomnies. La Guyane est un pays magnifique jouissant d'un climat merveilleux ; sa fertilité est prodigieuse ; elle est la plus belle colonie de la France. Bref, un véritable paradis terrestre dans lequel on ne devrait déporter que les honnêtes gens ; et encore faudrait-il que ces derniers eussent de puissantes protections pour obtenir cette faveur.

Si la Guyane repousse les récidivistes, c'est que ceux-ci sont indignes d'elle, c'est qu'elle redoute de voir les condamnés corrompre par leur contact l'élément libre.

M. Herbette défend le régime pénitentiaire contre des critiques selon lui injustifiées. Des mesures ont été prises pour séparer les criminels endurcis des criminels amendables ; elles ont déjà produit de bons résultats.

Sans doute — M. Herbette daigne le reconnaître — certaines prisons sont des écoles de démoralisation, mais raison de plus pour les débarrasser de leurs pires éléments, pour envoyer les récidivistes à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

L'orateur proteste contre cette accusation que l'administration pénitentiaire refuse aux détenus les secours de la religion. Les aumôniers ne résident plus dans la prison, mais cette mesure a été prise pour assurer aux détenus leur liberté de conscience !

M. Herbette s'attache à justifier le projet.

Sa tâche devient surtout difficile lorsqu'il aborde la question d'application.

On ne peut — il le reconnaît — jeter sur une terre lointaine tous les récidivistes et les abandonner à leur sort. Que fera-t-on d'eux ? L'orateur ne répond pas catégoriquement à cette question. Il nous renvoie à l'élaboration d'un règlement sur l'application de la loi.

Il nous apprend que la relégation pourra être collective ou individuelle. On utilisera les récidivistes suivant leurs aptitudes. On leur procurera les moyens de se créer une nouvelle existence.

Quant aux récidivistes incapables de tout travail libre, on les dirigera sur un lieu de relégation où on leur donnera le vivre et le couvert, mais en les astreignant à la discipline d'un établissement de travail, c'est-à-dire au travail forcé.

Abordant la grave question des lieux de relégation, M. Herbette cherche à démontrer que la race blanche résiste mieux aux climats tropicaux que les autres races et termine en manifestant la prétention d'avoir élucidé toutes les questions qui offraient quelque obscurité.

A M. Herbette succède M^r Freppel. Relevant certaines allégations du précédent orateur relatives à la révocation d'un aumônier pénitentiaire, l'Evêque d'Angers s'étonne à bon droit qu'on ait cru devoir expulser des prisons tous les aumôniers parce qu'on croyait avoir, fort à tort du reste, à se plaindre de l'un d'eux.

Il invoque les témoignages de plusieurs amiraux et de nombreux missionnaires pour établir que le climat de la Guyane est des plus meurtriers. Dès la première année de l'établissement du premier pénitentier, la mortalité s'est élevée à 40 0/0. Dans un autre pénitentier, celui de Saint-Georges, elle a frappé 160 hommes sur 180, et il a fallu l'abandonner.

D'autres pénitentiers ont été maintenus, mais il a fallu renoncer à y envoyer des Européens. Il n'est donc pas raisonnable de prétendre que le climat de la Guyane est un climat supportable.

M. de Mun estime que les explications du gouvernement ont été insuffisantes. La Chambre n'est pas assez éclairée pour voter la loi, mais ce qui apparaît, c'est que la relégation équivaudra à la peine de mort ; cela révolte la conscience.

Non-seulement la loi frappera les criminels de profession, mais ce qu'on appelle les vagabonds, les mendiants, les misérables, et, chose grave, le juge ne pourra pas apprécier les cas dans lesquels il y aura lieu de prononcer la relégation.

Ce n'est pas tout. On se propose d'astreindre au travail les relégués. Quelle différence y a-t-il donc entre la peine de la relégation et celle des travaux forcés ? Que fait-on du principe de la proportionnalité des peines ? Il n'est pas possible de voter une loi pareille.

On dit des coupables visés par la loi qu'ils sont incorrigibles. Comment le sait-on ? Qu'a-t-on fait, que compte-t-on faire pour amender les criminels ?

Sans doute, il y a quelque chose à faire dans l'ordre d'idée indiqué par le projet de loi, mais ce que l'on propose aujourd'hui est déraisonnable, inique, inhumain.

L'orateur demande à la Chambre de se prononcer contre la loi en repoussant l'article 4^{er}.

Quoi qu'il en soit, cet article a été adopté par plus de 400 voix contre 50.

L'ÉLECTION DE RENNES

L'honorable M. Guérard a été élu dimanche conseiller général du canton Nord-Ouest de Rennes par 1,766 suffrages contre 1,451 à M. Bourdonnay ; c'est une majorité de plus de 300 voix au défenseur de la liberté religieuse et des écoles chrétiennes, qui a caractérisé sa candidature par ces mots : « Le radicalisme, voilà l'ennemi ! »

Les électeurs du canton Nord-Ouest de Rennes ont repoussé le candidat du radicalisme.

Le nouveau conseiller général a été vive-

ment acclamé. Il était sorti du Conseil municipal en défendant nos écoles chrétiennes municipales, il entre au Conseil général avec les suffrages des défenseurs de la liberté religieuse et de l'enseignement chrétien.

M. Guérard a adressé la lettre de remerciement suivante aux électeurs :

« Mes chers concitoyens,

En vous témoignant toute ma gratitude pour les suffrages et la confiance dont vous m'avez honoré, je ne remplis pas seulement un devoir de convenance : c'est du fond du cœur que je remercie tous ceux qui ont lutté avec moi et pour moi.

Si j'ai été nommé hier, je le dois à la cause que je défendais. Les discussions de ces jours derniers ne peuvent laisser aucun doute à cet égard, c'est la liberté religieuse que l'on a entendu affirmer sur mon nom. Vous me permettez d'en être fier, car je ne sais pas d'idée plus grande, de principe plus auguste, ni d'intérêt plus sacré.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier dévouement.

» L. GUÉRARD. »

M. Guérard était soutenu par les journaux conservateurs et catholiques ; la veille du scrutin, le comité républicain combattait sa candidature en ces termes :

« A la veille des élections législatives, voulez-vous, en laissant nommer un candidat qui se pare avec affectation du titre de cléricale, laisser croire au reste du département que vous êtes tout disposés à vous courber sous le gouvernement des curés, moins dangereux, selon M. Guérard, que le gouvernement des vrais républicains.

Ce serait faire injure à vos convictions républicaines, à votre attachement à la cause démocratique que de le supposer un instant.

Tous vous vous rendez en masse au scrutin de dimanche.

En accordant une fois de plus vos suffrages à un candidat de l'Union républicaine, vous affirmez votre dévouement à la République progressive, anticléricale, et

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XIX

LA MÈRE ET LA FILLE (suite).

Il faisait très-chaud, ma mère et moi causions auprès de la croisée, cachés derrière un rideau qui nous dérobaît aux regards indiscrets, lorsque des clameurs confuses retentirent dans une rue voisine ; nous écoutions d'une oreille inquiète, car tout était pour nous un sujet d'alarme.

Mariette, qui entra quelques instants après, nous apprit que nos craintes n'étaient pas sans fondement. La voiture que nous avions entendue rouler sur le pavé portait le commissaire dont l'arrivée était attendue avec impatience par quelques-uns, avec effroi pour la plupart ; je n'avais Cyrien, et sa femme, l'ex-baronne Sauvrais de la Gânerie, l'accompagnait.

Jusqu'ici, je n'ai guère retracé que des scènes dans lesquelles j'avais figuré comme témoin ou comme acteur. Qu'il me soit permis de parler,

d'après des renseignements qui m'ont été fournis par d'autres, et de me faire le narrateur d'incidents que j'ai recueillis de bouches sincères.

On se rappelle que M^{me} Sauvrais, obligée de quitter l'hôtel qu'elle s'était approprié par une imposture, en avait enlevé tout ce qui était susceptible d'être emporté. Pour accomplir ce vol, elle avait dû subir la complicité de son domestique, qui, décidé à tirer tout le parti possible de la situation, l'avait forcée de l'épouser. Cette chaîne devait être son châtement. Cyrien avait l'âme et le cœur d'un valet, l'envergure d'un vulgaire criminel appelé à végéter dans les bas-fonds du vice, non à s'élever aux positions que peuvent atteindre ceux qui, à l'absence de scrupules, joignent l'audace et l'intelligence.

L'ivrognerie et d'autres passions basses eurent bientôt absorbé le produit du vol. M^{me} Sauvrais dut recourir aux expédients pour subvenir à son entretien et à celui de son mari. Elle avait l'habitude de l'intrigue, et le choix des moyens la gênait peu ; mais elle était entravée par l'incurable vulgarité de son mari et aussi par la crainte d'attirer sur elle l'attention de la justice. Elle exerça successivement une foule de métiers plus ou moins avouables, tint un tripot de jeu, se fit marchande à la toilette, colporta des objets de contrebande, des livres prohibés, se fit l'intermédiaire complaisant d'affaires véreuses et se chargea de com-

missions d'espionnage, sans obtenir de grands résultats. Elle avait vécu, mais le présent était à peine assuré, l'avenir encore moins. En tête-à-tête avec le mari qu'elle haïssait et redoutait, elle était rongée de haine et d'envie, attendait, sans l'espérer beaucoup, la revanche tardive de ses mésaventures.

La Révolution ouvrit un horizon nouveau aux déclassés, à tous ceux qui, comme Cyrien, se considéraient comme les victimes de la destinée ; elle excita son mari à s'y jeter avec ardeur, puis qu'il avait tout à gagner et rien à perdre. Dès le début, on vit figurer Cyrien parmi les fauteurs de désordre qui, sans conviction aucune, compromettaient la liberté par leurs excès. Mais là encore il joua un rôle subalterne et, dans toutes les journées insurrectionnelles, il resta confondu parmi les agitateurs de bas étage. Aux journées de septembre, nous l'avons vu figurer parmi les égorgés des prisons. La société fut ingrate pour ses services, et quelques maigres subventions lui parurent un médiocre salaire pour son patriotisme. S'il y avait eu une autre cause en mesure de le payer, il n'aurait pas hésité à lui offrir ses précieux services, mais il n'était pas homme à se tourner du côté des vaincus.

Lorsque, après le 9 thermidor, il s'opéra une détente dans le gouvernement et que les hommes les plus compromis par leurs violences eurent à

leur tour des comptes à rendre, la situation de Cyrien devint plus critique et il dut chercher à se faire oublier. Sa femme, qui avait vainement cherché à le guider vers un sort moins humble, parvint à s'insinuer auprès de Tallien, dont elle gagna la protection. Celui-ci avait besoin d'espions et d'agents pour l'aider dans la mission qu'on lui avait confiée en Bretagne ; il emmena avec lui des auxiliaires trop effacés pour lui porter ombrage. Cyrien fut du nombre, et sa femme l'accompagna pour l'empêcher de faire des sottises et en même temps l'aider à tirer parti d'une situation qui promettait peu d'honneur, mais pouvait procurer des profits.

Tallien, avant le débarquement des émigrés, était allé à Lorient. Après un séjour de courte durée, il avait été obligé d'en partir précipitamment et de laisser son œuvre inachevée ; il se proposait d'y retourner, mais il dut retourner à Paris et envoyer Cyrien avec la mission de le remplacer. Celui-ci avait été précédé d'une déplorable réputation ; on le savait capable de chercher dans la terreur qu'il inspirait la source de honteux profits, on redoutait qu'il n'exagérât encore les rigueurs du maître ; aussi, lui et sa femme furent-ils très-froidement accueillis par la masse de la population.

On s'était habitué à l'accalmie qui avait suivi les jours d'orage et l'on était peu disposé à voir se

L'étrangère qui nous vint prévenir est une de ces Petites-Sœurs de Saint-François dont Saumur admire le dévouement. Par pure charité, elles soignent et veillent les malades, font le ménage et préparent les remèdes, font le ménage et préparent les remèdes, font le ménage et préparent les remèdes.

On appelle la religieuse, et tant qu'elle peut servir on l'emploie; son service fini, on injurie publiquement la religion! Puis vient le journaliste qui sait tirer encore parti de l'étrangère pour faire entendre aux gens que la malade a été violente, que la mort a été reçue de force des sacrements, que le curé de Saint-Pierre, en particulier, a passé son temps à «soulever» des scandales.

Non, Monsieur, nous ne faisons point de scandales. Que les libres-penseurs s'enterrent entre eux comme ils l'entendent, c'est leur affaire. Seulement, lorsqu'une personne de notre paroisse meurt après avoir demandé en pleine connaissance et publiquement reçu les sacrements, et qu'on s'empare de son corps pour organiser une manifestation antichrétienne et athée, nous protestons à regret, mais hautement, c'est notre droit et c'est notre devoir.

Je vous demande, Monsieur, et au besoin je requiers l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

Je suis, Monsieur, votre serviteur,
J. B. MERIT,
Ch. honoraire,
Curé de Saint-Pierre de Saumur.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 9 mai.

M. le Maire préside. Sont présents: MM. Poitou et Vinsonneau, adjoints; MM. Pétion, Poitevin, Lemarinier, Rivain, Langlois, Goulard, Guédon, Ploquin, Rolland, Terrien, Cholet, Boisson, Liénard, Hubert, Piéron, Bonneau.

Le Conseil nomme secrétaire de la session budgétaire M. Boisson, qui prend place au bureau pour donner lecture de la séance du 31 mars dernier.

Personne ne demandant la parole, ce procès-verbal est adopté.

M. le Maire donne communication des lettres d'excuses de MM. Milon, Luard et Doussein qui ne peuvent assister à cette séance, puis il présente au Conseil le compte administratif de 1884, l'état des cotes irrécouvrables de 1884, le budget additionnel de 1885, et le budget principal de 1886. L'administration, a-t-il dit, a reçu les budgets des Hospices, du Bureau de bienfaisance. Celui du Collège n'est pas encore établi, il le sera avant la prochaine séance. Quant aux Fabriques, elles n'ont pas encore déposé le leur. C'est assez l'usage.

Pourquoi pas? La Ville vient-elle en aide aux Fabriques? Il y a longtemps que nos édiles ont prononcé la séparation de l'Église de Saumur et de la commune. Alors que les Fabriques les communiquaient, il n'en était tenu aucun compte. Étaient-ils même examinés?

BUDGET ADDITIONNEL DE 1885.

Le budget additionnel de 1885 comprend: En excédent de recettes sur les prévisions de 1884 56.632 f. 08 Et en déficit sur les prévisions du même exercice.. 488.895 82 Différence en moins.. 432.263 74

Le chiffre du déficit renferme un crédit de 480,685 fr. que l'Etat devait verser à la Ville et que le receveur municipal n'a pas encaissé. Cette même somme figure dans les restes à recouvrer.

L'administration a dû faire des instances pour recouvrer cette somme, mais elle n'a rien obtenu; cependant, dès l'année dernière, les travaux avaient été poussés activement. Le Maire n'a donné en séance aucune explication: cela se comprend, le crédit de la R. F. pourrait en souffrir.

Espérons que cette question sera l'objet d'une interpellation à la prochaine réunion.

Revenons aux finances de la Ville. Les recettes prévues ont été de 4.206.681 f. 88 Dont il faut défalquer la somme ci-dessus 432.263 74

Différence..... 4.074.418 44 Les dépenses réglées et payées sont de 907.942 64

Reste 466.475 50

Auxquels il faut ajouter diverses sommes à recouvrer parmi lesquelles les 489,000 fr. de l'Etat pour le collège de filles..... 495.849 09 Total..... 362.324 59

Les dépenses supplémentaires ont atteint: Pour la 4^e section.... 342.471 80 et celle-ci comprend 306,619 fr. pour le collège de filles et 20,600 fr. pour le chemin qui doit le desservir.

Pour la 2^e section, dépenses nouvelles..... 970 » Enfin, pour les dépenses supplémentaires..... 18.875 64 Ensemble..... 362.317 44

Laquelle somme, déduite des recettes, donne un boni de 7 fr. 48.

BUDGET DE 1886.

Recettes ordinaires..... 404.587 fr. 92 Recettes extraordinaires... 75.500 Total..... 480.087 92

Dépenses ordinaires. Frais d'administration..... 418.507 Dépenses relatives à la salubrité..... 79.330

Compagnie de pompiers.... 3.900 Dépenses militaires..... 9.800 Hospices..... 27.600 Enfants abandonnés..... 2.050

Aliénés indigents..... 4.000 Bureau de Bienfaisance..... 5.000 Société la Saumuroise..... 400 Secours aux employés..... 5.444 Cultes: indemnité de logement au pasteur protestant..... 600

Collège de garçons..... 27.450 Collège de filles..... 44.500 Ecoles mutuelles et asiles... 4.550 Traitements des instituteurs, institutrices et directrices des écoles communales..... 25.700

Distributions de prix..... 1.700 Bourses et gratuité des fournitures..... 9.500 Bibliothèque, Musée, Jardin botanique..... 2.200

Musique municipale..... 200 Professeur de dessin..... 2.300 Professeur de musique..... 1.800 Subvention au Théâtre..... 2.000 Courses de Saumur..... 2.000 Fêtes publiques..... 8.000 Total..... 357.931

Dépenses extraordinaires. Réfection de pavages... 47.500 » Réparations au Théâtre 40.000 » Dettes municipales.... 64.468 84

Total..... 421.968 84 Dépenses ordinaires... 357.931 »

Total général des dépenses..... 479.899 84 Les recettes prévues étant de..... 480.087 92

Reste un boni de..... 488 08

COMMISSION DU BUDGET.

Après son exposé succinct et rapide, M. le Maire invite le Conseil à nommer la commission du budget. Il conseille à ses collègues de faire entrer dans cette commission quelques-uns des nouveaux élus, leur concours à l'élaboration du budget étant le moyen le plus efficace pour les initier à toutes les affaires de la Ville.

Ont été nommés membres: MM. Liénard, Langlois, Boisson, Lemarinier et Pétion.

MM. Coutard, Piéron et Pétion avaient réuni le même nombre de suffrages. M. Coutard était absent, et cette absence doit se prolonger longtemps. M. Piéron l'emporte en âge sur M. Pétion, la charge incombait donc à ce dernier comme étant le plus jeune.

DEMANDES DIVERSES.

M. le Maire lit une lettre de M. Canonne, employé de bureau des contributions à la Mairie, lequel demande que son traitement, qui n'a été jusqu'ici que de 4,600 fr., soit porté au même chiffre que celui de son prédécesseur, M. Hamet, soit 4,800 fr.

Cette affaire est renvoyée à la commission du budget.

M. Davaine, pasteur de l'Église réformée, expose au Conseil que depuis qu'il est à Saumur, il a reçu comme indemnité de logement une somme annuelle de 600 fr. Il prie le Conseil de la porter à 800 fr. Il a cherché de tous côtés avec sa femme,

et il n'y a que dans les environs du Champ-de-Foire, rue Fardeau, qu'il ait pu trouver un logement convenable pour son ménage, encore est-il de 900 fr., mais il se contentera de 800 fr. Renvoyé à la commission du budget.

L' « HARMONIE SAUMUROISE ».

Le directeur de cette nouvelle institution a renouvelé la demande d'être autorisé à donner des concerts d'été au Square du théâtre, et prend l'engagement de se tenir à la disposition de l'administration municipale pour toutes fêtes publiques.

Le Conseil n'a plus comme autrefois de raisons de refuser: cette nouvelle musique ayant fait ses preuves, le Conseil autorise le Maire à accorder le Square.

HOSPICES.

Le Maire demande l'approbation d'une délibération prise par la commission des Hospices pour réparation à la ferme de la Chaperonnière.

Le Conseil est favorable.

VENTE DE MATÉRIAUX.

Le Maire demande à être autorisé à vendre les charpentes provenant de la démolition de la maison Breton, place Saint-Pierre. Les pierres seront utilisées au Jardin des Plantes. Le Conseil adhère.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Il prie également le Conseil de renouveler le pouvoir de divers administrateurs de la Caisse d'épargne dont le mandat est expiré. Le Conseil les maintient en fonctions.

HOTEL DES POSTES.

M. Cholet, rapporteur, lit son travail sur les transformations et améliorations de l'hôtel des Postes, à l'occasion du renouvellement de bail qui finit à la Saint-Jean.

La commission est d'avis que la Ville peut louer l'hôtel à l'administration des Postes moyennant 2,000 fr. par an dans l'état actuel, sauf les réparations locatives. Pour les travaux réclamés, lesquels ne doivent apporter aucune plus-value à l'immeuble, l'administration devra réclamer, pour intérêts et amortissement, 10 0/0. Le devis s'élevant à 6,000, le prix ferme de location devra être 2,600 fr.

La commission pense qu'on ne peut songer à exécuter cette année ces modifications, parce que la Ville manque de ressources, et qu'ils seraient une entrave dans le service au moment des élections.

Le Maire combat le premier motif d'ajournement: la Ville peut faire face très-bien à cette dépense; quant à la seconde raison, il en reconnaît toute la valeur.

En somme, ces travaux sont ajournés, le public aura le choix des raisons pour expliquer ce retard.

M. Guédon voudrait un forfait de 2,600 à 2,800 ferme.

Mais qu'arrivera-t-il si le devis est dépassé? Le Conseil décide que l'administration peut traiter à 2,600 fr. de location avec une dépense de 6,000 fr., et pour le surplus de ce chiffre elle devra stipuler une augmentation de 10 0/0.

LE SERVICE DES EAUX.

Enfin, grâce aux instances répétées de M. Terrien, la fameuse commission des eaux s'est réunie et a étudié la question. M. Langlois, rapporteur, est appelé à prendre place au bureau pour donner lecture du résultat des observations de la commission.

D'après elle, la société Fortin Hermann et C^e n'eût pas fourni pendant plusieurs années la quantité d'eau à laquelle avait droit la Ville, et l'écart serait assez sensible pour que l'on doive réclamer la somme qu'il représente. La commission est donc d'avis que le Conseil autorise l'administration à en poursuivre le recouvrement.

M. le Maire propose de laisser la question en délibéré. Bien des membres du Conseil sont absents, dit-il; il vaudrait mieux laisser à ceux-ci et à nous tous le temps de nous former une opinion. L'affaire est grave, la Ville ne serait-elle point entraînée dans un procès et encore devant quelle juridiction serait-elle appelée?

Le Conseil adopte l'opinion de M. le Maire et ajourne toute délibération à cet égard.

ASILE DE NUIT.

L'ordre est épuisé et le Maire demande à ses collègues s'ils ont quelques observations à faire.

M. Liénard demande la parole. Il a vu avec peine que la police avait dû enfermer au violon deux ouvriers de passage assez proprement vêtus, qui demandaient un lo-

gement. Il regrette qu'il n'y ait pas un autre lieu plus convenable pour les voyageurs, où ils ne seraient pas exposés à être en contact avec des gens ivres, en état de rébellion, et de mauvaise nature.

Le Maire le regrette comme l'honorable préopinant, mais il n'a pas d'asile de nuit, pas de ressources pour en créer. Si la commune avait un lieu à demi-passable, les voyageurs abonderaient et alors il faudrait demander des ressources au Conseil.

M. Liénard dit qu'il faudrait fonder une institution privée pour soulager cette catégorie de nécessiteux. Le Maire trouve l'idée excellente.

Hélas! il n'a pas compris qu'une invite-lui avait été faite pour qu'il réunit ses collègues après la séance et s'inscrivit aussitôt en tête d'une souscription pour la fondation à Saumur d'un asile de nuit.

M. le Maire s'en rapporte à la sagesse et à l'esprit paternel de M. le Commissaire de Police qui a quelques fonds pour procurer des logements aux nécessiteux de passage.

M. Bonneau demande le déplacement du violon. Mais il n'a pas d'emplacement à désigner et cette lacune coupe court à toute discussion.

La séance est levée.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR.

La 2^e compagnie du 2^e régiment d'artillerie-pontonnières, comprenant 2 officiers, 77 hommes, 3 chevaux, venant de Poitiers et retournant à Angers, séjournera à Saumur dimanche 17 et lundi 18 courant.

Ces hommes logeront quartier Saint-Nicolas.

Comme chaque année, une batterie d'artillerie venant de Poitiers va être détachée pendant trois mois à l'École de cavalerie. Elle est attendue vendredi prochain à Saumur.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique l'avis suivant:

« Une grande dépression dont le centre est près du lac Ontario, suivie par un cyclone étendu se dirigeant vers Halifax, causera probablement des perturbations dans le temps sur la Grande-Bretagne et la France entre le 12 et le 14. »

VELOCE-CLUB DE SAUMUR.

Nous rappelons que la course de Championnat de vitesse (distance 4,000 mètres) aura lieu demain jeudi 14 mai, à 2 heures, route de la Ronde.

ANGERS.

Recettes de l'Exposition horticole et du Concours régional:

Le 9 mai..... 652 f. » Le 10 mai..... 3.371 » Exposition scolaire..... 98 50 Il a été délivré 936 cartes d'abonnement à 6 fr..... 5.646 » 9.737 f. 50

M. le préfet de Maine-et-Loire autorise MM. les instituteurs et M^{mes} les institutrices qui désireraient visiter l'exposition scolaire, à prendre un congé extraordinaire le vendredi 15 et le mercredi 20 mai.

TOURS.

La société tourangelle a perdu, lundi, un de ses membres les plus estimés, M. le vicomte de la Fontaine-Solare, chef d'escadron au 2^e chasseurs. Sorti de Saint-Cyr et de l'École de Saumur dans les premiers rangs, cet officier laisse dans l'armée les plus vifs regrets, et, dans le monde, le souvenir d'un homme de bien. Profondément loyal et chrétien, il est mort en faisant courageusement le sacrifice d'une vie encore si utile à sa jeune famille. (Journal d'Indre-et-Loire.)

HERNIES

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n^o 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à SAUMUR, le lundi 18 mai, grand hôtel de Londres, de 9 heures du matin à 8 heures du soir; ensuite à TOURS, les 19 et 20, hôtel du Commerce.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Sur les bords de la Loire,
Avec JARDINS et SERVITUDES, à deux kilomètres de Saumur.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE
UNE
BELLE PROPRIÉTÉ
Faisant partie du domaine de la **ROCHE-AUX-MOINES**
Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille,
Comprenant :
1° Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;
2° Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et saponnières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.
Grande facilité de paiement.
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON ET MAGASIN
Place du Roi-René.
S'adresser à M. TOUON, rue de l'Abattoir. (439)

A LOUER
DE SUITE
MAISON
Située rue de la Mareuillette, 12.
S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
Jolie MAISON Bourgeoise
Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n^o 25.
S'adresser au bureau du journal.

MENIER, professeur de gymnastique au Collège de Saumur, a l'honneur de faire savoir qu'il est à la disposition des personnes qui voudraient se faire donner des leçons particulières de gymnastique, boxe, bâton et canne.
S'adresser au Collège. (433)

A VENDRE
VINS BLANCS en bouteilles et FUTAILLES vides.
S'adresser au Château de la Perrière, commune de Saint-Cyr, ou à M. BRUNET-GAURON, négociant à Saumur, rue de la Petite-Bilange. (382)

ON DEMANDE un ménage capable, pour une propriété vignoble.
S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER
Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.
Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.
L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
29^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

PAPIERS DE TENTURE
LIQUIDATION
Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vendra, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

M. PERRAY
Organiste
Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.
S'adresser chez M^{me} GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

A CÉDER
PAR SUITE DE DÉCÈS,
ATELIER DE FORGE
ET D'OUTILLAGE
DE M. CHARLES AUGER,
Rue du Petit-Mail, Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Avec garantie,
Forêt JUMENT de coupe, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 66.
S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40.

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBEAU
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'ECHO Saumurois.
ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annonces ni gravures... 6 fr.
La même, avec annonces, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 12 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL
VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, du rein, de la vessie, de la gravelle, du diabète, du calcul urinaire, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre, Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trafic direct en chemin de fer.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Bureau : Administration de la C^e concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
L'EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
OREZZA
est la plus riche en fer et en acide carbonique
Spéciale pour le traitement de
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
DE
B. HAFFNER Aîné
DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.
Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles ; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.
Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amusent pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.
M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.
Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;
2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes ; ils sont remplacés par des cois de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse ;
3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défont les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière ;
4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire ; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.
Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incombustible et incrochetable. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.
Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.



Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR							
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Mixte	Omni.	Mixte	Omni.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte					
3	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	9	15	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	8 17	12 09	6 10	9 40
6	—	—	—	13	—	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 04	5 33	9 06	1 25	6 56	10 14	1 10	4 40	8 10
9	—	—	—	15	—	6 33	7 50	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 20	2 16	5 28	8 54	11 12	5 42	9 15	1 34	7 05	10 14	1 35	7 15	10 40
10	—	—	—	18	—	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	5 42	9 15	1 34	7 05	10 14	1 35	7 15	10 40
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8	36	matin	direct-mixte.	13	—	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	10 32	1 55	5 50	9 35	12 50	6 10	9 45	1 20	4 50	8 30
9	—	—	omnibus.	14	—	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	10 32	6 20	9 55	13 00	6 20	9 55	1 25	5 00	8 40
11	—	—	express.	15	—	6 33	7 50	9 15	1 32	4 19	8 08	6 07	9 18	1 31	4 37	8 04	10 32	6 50	10 10	13 05	6 50	10 10	1 30	5 10	8 50
12	—	—	omnibus-mixte.	16	—	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	6 15	9 28	1 43	5 04	8 30	10 58	7 00	10 20	13 10	7 00	10 20	1 35	5 20	9 00
13	—	—	—	17	—	6 53	8 06	9 42	2 00	5 00	9 05	6 25	9 43	2 05	5 20	8 45	11 15	7 10	10 30	13 20	7 10	10 30	1 40	5 30	9 10
14	—	—	—	18	—	7 07	8 20	9 56	2 08	5 12	9 17	6 35	9 55	2 17	5 35	9 00	11 25	7 20	10 40	13 30	7 20	10 40	1 45	5 40	9 20
15	—	—	—	19	—	7 14	8 27	10 03	2 19	5 23	9 28	6 49	10 07	2 28	5 45	9 15	11 40	7 30	10 50	13 40	7 30	10 50	1 50	5 50	9 30
16	—	—	—	20	—	7 29	8 42	10 18	2 32	5 39	9 43	6 59	10 37	2 41	6 05	9 25	11 55	7 40	11 00	13 50	7 40	11 00	1 55	6 00	9 40
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.						Thouars (arrivée)						Saumur (arrivée)						Poitiers				Montreuil			
						7 29						7 23						10 32				9 24			